

SPA EURO RACE

Du Collège des Commissaires Sportifs

Décision N° 8

Au concurrent : Soubek Sandro

Vu le rapport du Directeur de Course, le collège des Commissaires Sportifs considère qu'une infraction a été commise par le concurrent repris ci-dessus et impose la pénalité suivante

Voiture # 23 SOUBEK Sandro

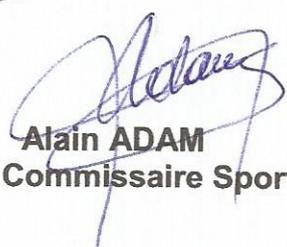
Fait: Causé une Collision

Infraction Appendix 2 du règlement particulier

Pénalité: drive through converti en 30 " de pénalité

Le concurrent avait quitté le circuit.


Marc JANSSEN
Commissaire Sportif
Président


Alain ADAM
Commissaire Sportif


Jan D'HONDT
Commissaire Sportif

Date 11 June 2017 à 17H00

Reçu copie:

(Signature)

Heure..... Date

Copie pour: Le Concurrent
Le Directeur de Course
Le serétaire du meeting
Le délégué de presse
Le chronométreur
Le panneau d'affichqge